
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES EAUX ET FORÊTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

DECRET N° 83/666 du 26/8/1983
/MEF/SGEF/DIAF-SLP

Portant promotion au titre de l'année 1981 de Monsieur AMPATA Nestor, Ingénieur des Eaux et Forêts des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts).

(/I.S.S : LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/ u la Loi n° 25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/ u la Loi n° 15/62/ du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
(/ u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
(/ u le Décret n° 60/90/FP du 03 Mars 1960 fixant le Statut Commune des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/ u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/ u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
(/ u le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/ u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des Fonctionnaires ;
(/ u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/ u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/ u le Décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/ u le Décret n° 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/ u le Décret n° _____ du titre du _____ portant description au tableau d'avancement/de l'année 1981 des Monsieur AMPATA Nestor, Ingénieur des Eaux et Forêts des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) ;

DECRETE

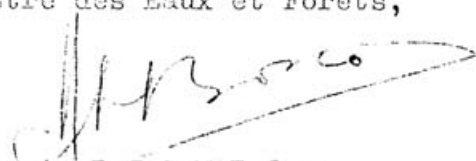
ARTICLE 1ER.- Monsieur AMPATA Nestor, Ingénieur des Eaux et Forêts de 2e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts), en service à Pointe-Noire, est promu au 3e échelon de son grade au titre de l'année 1981, pour compter du 25/07/1981.
ACC = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-


BRAZZAVILLE, LE 26 AOUT 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Eaux et Forêts,


Henri DJOMBO.-

Le Ministre des Finances,


Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSICHA.-

APPLIATIONS :

SGCM/BC.....	2
JORPC	1
DGTFP/DFP.....	3
DB.....	2
DCF.....	2
HEF.....	2
SCEF.....	2
DAMP-SAP.....	4
INTERESSES.....	1/17